Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250922-D63_2025-DE

Amélie
les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
**Département des Pyrénées-Orientales**
# COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
## Délibération N°63/2025

MC/GA/SK/IC

Convocation en date du : 05/09/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 22 septembre 2025 à 18h00.
Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, Mme Martine ANDRES, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, M. Richard COLL a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO.

**Absents :** Mme Danielle HERBAIN, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 À L'ASSOCIATION « SOUFFLE DE LIBERTÉ »**

Le Président de séance expose :

Au cours du vote du budget prévisionnel 2025, il est prévu le versement de subventions à diverses associations. Dans ces conditions, et conformément à la proposition de la commission municipale d'attribution des subventions qui s'est réunie le 21 février 2025 à 9h00, il est envisagé d'attribuer la somme de 250 euros à l'association « SOUFFLE DE LIBERTÉ ».

Il est précisé que les crédits suffisants sont inscrits au Budget 2025 – Chapitre 65 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250922-D63_2025-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**
**Après en avoir délibéré,**
**Par 17 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION**
**des membres présents et représentés**
**APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 250 euros à l'association « Souffle de Liberté »,
**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents y afférents.

*M. Thierry CO n'a pas pris part au vote.*

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,**
**Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,**
**Alain LLAURENSY**

Mairie d'Amélie - Les Bains - Palalda
66110